

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Dossier à déposer en mairie d'Ardoix avant le 31 janvier pour l'année en cours.
JOINDRE UN RIB POUR LE VERSEMENT

Nom de l'association :

Adresse du siège :

E-mail :

Site :

Déclaration à la préfecture le :

Affiliation à une fédération (si oui laquelle) :

Date de l'assemblée générale N-1 :

Période d'exercice :

RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

Président(e) :

Adresse

Téléphone : E-mail :

Vice-président(e) :

Secrétaire :

Vice-secrétaire :

Trésorier(e) :

Vice-trésorier(e)

Membres :

.....

.....

Chaque association doit faire parvenir en mairie la constitution complète de son bureau après chaque assemblée générale.

